

# REMBOURSEMENT DES FOURNITURES POUR STOMIE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Services de santé Programme de stomie et d'incontinence

Le Programme de stomie et d'incontinence des Services de santé aide les clients du Développement social du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas d'assurance privée. Le programme aide les clients à couvrir les fournitures spécifiques nécessaires à la prise en charge d'une colostomie, d'une iléostomie ou d'une urostomie, ainsi que d'un cathétérisme ou d'une incontinence.

**Aucune aide n'est fournie au grand public par ailleurs.**

## SUIS-JE ADMISSIBLE ?

Sont admissibles :

-les clients du ministère du Développement social et leurs personnes à charge qui détiennent une carte d'assurance-maladie blanche valide indiquant

- « Supplémentaire » dans la section ADMISSIBILITÉ AUX SOINS DE SANTÉ DE BASE, ou ;
- « O.S. » (Fournitures de stomie) dans la section ADMISSIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE AUX SOINS DE SANTÉ.

-les clients du ministère du Développement social qui sont titulaires d'une carte d'assurance-maladie jaune valide indiquant

- un « Y » sous l'OTH dans la case VALIDE UNIQUEMENT POUR.

Les clients ne doivent pas avoir d'autre couverture médicale pour être admissibles à des prestations complètes.

## COUVERTURE

Le programme gouvernemental de stomie et d'incontinence offre une couverture complète aux résidents de tous âges bénéficiaires de l'aide sociale.

## QUELS SONT LES PRODUITS COUVERTS ?

Ce programme couvre les fournitures directement liées à la gestion de :

- une colostomie, une iléostomie ou une urostomie

- un cathétérisme interne, externe ou intermittent
- une incontinence

Les articles suivants liés à la stomie font partie de ceux qui ne sont pas couverts par le Programme de stomie et d'incontinence des Services de santé :

- pansements pour les plaies autres qu'un site de stomie
- housses de sacs
- ciseaux et emporte-pièces à stomie lorsqu'ils ne sont pas fournis avec l'appareil
- lingettes – médicamenteuses et non médicamenteuses
- tout produit qui n'est pas directement lié à la prise en charge d'une stomie, d'un cathétérisme ou d'une incontinence

Pour plus de détails sur la couverture des produits, veuillez consulter : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/HealthServices/OstomyIncontinence.pdf>

## **QUANTITÉ ET FRÉQUENCE**

Les fournitures de stomie sont achetées tous les mois. Des quantités maximales par mois existent pour tous les produits payés dans le cadre de ce programme (c'est-à-dire 20 brides par mois). Si vous dépassez cette limite, vous devrez fournir une justification à un professionnel de la santé pour que vous puissiez bénéficier d'une exception à cette règle.

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME DE STOMIE ET D'INCONTINENCE :**

1. Le client présente la demande au prescripteur.
2. Le prescripteur remplit la demande et la retourne au client.
3. Le client apporte la demande au fournisseur et remplit un devis.
4. Envoyez les deux documents aux Services de santé pour examen.

**COORDONNÉES :  
SOCIAL DEVELOPMENT - HEALTH SERVICES**

P.O Box 5500  
Fredericton NB E3B 5G4

Sans frais : 1 (844) 551-3015

Avis de non-responsabilité : L'information contenue dans cette page a fait l'objet de recherches et provient de divers sites provinciaux et fédéraux. Cependant, les renseignements peuvent changer et nous encourageons les gens à vérifier les mises à jour des politiques, des plans et des formulaires.